Vol. LI — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 22 NOVEMBRE 1922 — No. 52

ABONNEMENTS

Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces

Par pouce .... 50 sous

ANNONCE LEGALES

1ère insertion, parligne .... 12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 35 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées:

Le Manitoba
Publié par A. GAUVIN
Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone: 1235

SUR LES MISSIONS

Pour qui aim ela lecture, une lecture non seulement agréable à l'imagination, mais en même temps utile à l'esprit et au coeur, il n'est rien de plus captivant que les récits toujours émotionnants des missionnaires qui travaillent et peinent parmi les peuples infidèles.

"Les Missions Catholiques", tel est le titre d'un bulletin illustré capable d'intéresser tout catholique sur la question qui doit nous occuper en ce moment; c'est aussi le bulletin hebdomadaire de l'oeuvre de la Propagation de la Foi. Cette revue, grand format, paraît chaque semaine et offre chaque fois douze pages à lire à ses abonnés.

Tandis que les "Annales" de la Propagation de la Foi ne sont publiées que tous les deux mois, "Les Missions Catholiques" ont, à notre avis cet immense avantage de parvenir aux intéressés huit fois dans le même espace de temps. Et toujours on y trouve des correspondances des divers pays de missions: de la Chine, des Indes, du Japon, de l'Orient et de l'Afrique. De toutes ces contrées où le sacrifice du dévouement le plus héroique se continus avec une persévérance merveilleuse, partent des échos touchants sur le travail des apôtres de Notre-Seigneur, et des appels confiants en faveur des âmes que les missionnaires veulent sauver.

"Les Missions Catholiques" ont leur Administration et Rédaction à Lyon, en France, No. 14 rue de la Charité; le prix de l'abonnement est de 15 francs pour l'Union postale, par année, ce qui correspond présentement à une piastre et demie ($1.50) de notre argent canadien.

Même si le cours du change de l'argent entre les divers pays devait revenir bientôt à son état normal, nous ne croyons pas que cinq sous par numéro de ce bulletin hebdomadaire "sur les Missions", puissent paraître un prix trop élevé à un coeur animé quelque peu de générosité chrétienne envers le prochain.

Sans doute, il s'agit toujours de celui qui peut pratiquer cette charité, sans nuire à sa vie familiale, par la gêne que lui apporterait une trop large générosité, ce qui n'est pas très souvent à redouter.

Pour résoudre une difficulté qui en certains cas pourrait être l'objection principale qui ferait hésiter et attendre indéfiniment, parce qu'il y a l'inconvénient de transmettre en France, à Lyon, le prix de son abonnement nous répondons: Adressez au soussigné de cette communication un bon de poste ou l'équivalent de $1.50, avec votre nom et prénom ainsi que votre adresse exacte, et il se chargera de vous abonner sûrement et immédiatement aux "Missions Catholiques" de Lyon.

LEONIDE PRIMEAU, Ptre.
Directeur diocésain de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi.

A TRAVERS LES FAITS ET LES OEUVRES

par l'Hon. Thomas Chapais, Sénateur.

De la Revue Canadienne

Il ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs de lire ce qu'écrit M. le Sénateur Chapais sur la situation politique Canadienne, à la suite de son article sur la crise Orientale.

* * *

Nous ne saurions quitter ce sujet de la crise orientale sans signaler sa répercussion dans notre politique canadienne. On a vu plus haut qu'à un moment donné le gouvernement de M. Lloyd George s'est adressé aux Dominions d'outre-mer. Quelle était la nature de cette démarche? Nous ne le savons pas encore d'une manière précise. La communication du gouvernement britannique aurait été faite le 16 septembre. Le 19, M. Mackenzie King publiait le communiqué suivant au nom du gouvernement d'Ottawa: "Tel que déjà mentionné la seule communication que notre gouvernement ait reçue jusqu'ici, touchant la situation dans le Proche-Orient, de la part du gouvernement britannique, est un câblogramme portant le mot secret", dont nous ne nous sentons pas libres de dévoiler la teneur sans la sanction du gouvernement britannique. Le gouvernement est en communication avec les membres du cabinet qui sont actuellement en Europe en qualité de représentants du Canada à la Ligue des nations et avec le gouvernement britannique en vue de s'assurer si la situation au Levant justifie la convocation d'une session spéciale du parlement."

En l'absence du texte officiel il est difficile de savoir ce que le gouvernement britannique a vraiment demandé ou proposé. Mais on peut présumer qu'il s'agissait d'une coopération ou d'un concours quelconque. Cette présomption a provoqué dans notre presse de nombreux commentaires et suscité une profonde émotion dans nos cercles politiques. Le gouvernement d'Ottawa a délibéré longuement, et l'on a pu déduire des communiqués ministériels qu'aucune décision ne serait adoptée sans que le parlement fut consulté. La tournure que les événements ont prise rend maintenant improbable une convocation précipitée des chambres. Mais si elle eut eu lieu nous croyons que le parlement se fut prononcé en faveur d'une politique de prudente réserve. Il nous semble que la majorité de la députation n'aurait pas considéré la question des Dardanelles comme l'une de celles qui justifieraient notre intervention dans un conflit européen. Il nous parait en outre évident que notre situation financière, notre lourde dette, le chiffre formidable de nos obligations courantes, nos déficits ferroviaires, auraient pesé d'un poids décisif sur les résolutions de nos représentants.

On a beaucoup parlé du traité de Sèvres, en vertu duquel le Canada se trouverait lié parce qu'un de ses représentants y aurait apposé sa signature. Immédiatement une question s'est posée. Notre parlement a-t-il ratifié ce traité? A l'heure actuelle une vive controverse se poursuit sur ce point. Il nous semble que ce n'est plus guère maintenant qu'une discussion académique. Les chefs de notre ministère des affaires étrangères sont, parait-il, d'avis que le traité n'a pas été régulièrement ratifié. Il est vrai qu'à la dernière session une loi a été adoptée pour mettre en vigueur les traités entre Sa Majesté et la Hongrie et la Turquie. Mais on peut se demander si cette loi constitue vraiment une ratification du traité. Elle a certainement pour objet de pourvoir à son exécution, d'autoriser le gouvernement à "accomplir les choses nécessaires à l'application de l'une quelconque de ses dispositions." Mais peut on la représenter comm eune ratification formelle? Cela nous paraît douteux. Pour que le traité eut été ratifié dans les formes, n'eut-il pas fallu que le Parlement adoptât à cet effet une résolution précise? C'est ce qui a eu lieu pour les autres traités. Prenez par exemple celui qui est intervenu entre la Grande-Bretagne et la Bulgarie. A la page quarante-sixième des journaux de la chambre des communes pour 1920, on lit l'entrée suivante: "M. Rowell propose qu'il soit résolu qu'il est expédient que le parlement approuve le traité de paix intervenu entre les Puissances alliées et associées et la Bulgarie, signé à Neuilly-sur-Seine le 27 novembre mil neuf cent dix-neuf, dont copie a été déposée devant le parlement, et qui a été signé au nom de Sa Majesté pour le Canada, par les plénipotentiaires qui y sont nommés, et que la chambre l'approuve effectivement." Et à la page cinquante-septième on constate que la résolution a été adoptée. Voilà une ratification formelle. Subséquemment on a fait adopter une loi pour donner au gouverneur en conseil certanis pouvoirs nécessaires à l'exécution du traité. Mais on l'avait ratifié d'abord. Rien de tel pour le traité de Sèvres. Il n'y a pas eu de résolution pour le ratifier. On a simplement adopté un bill conférant au gouverneur en conseil l'autorité requise relativement aux détails d'application. Est-ce suffisant?

En tout cas, cette discussion, dans le moment actuel, paraitra plutôt oiseuse. Le traité de Sèvres est dorénavant lettre morte. La France ne l'a pas ratifié, l'Italie ne l'a pas ratifié, la Turquie l'a répudié. Et toutes les Puissances à l'heure qu'il est s'accordent pour le mettre au rancart et pour le remplacer par une autre convention internationale.

Ce qui ressort de tout cet incident, c'est la liberté d'action des Dominions. On peut leur adresser une demande Ils peuvent ajourner la réponse, solliciter des explications et finalement se déterminer librement soit pour la coopération directe, soit pour la coopération indirecte, soit pour l'abstention. Evidemment quand la Grande-Bretagne est en guerre avec tel ou tel pays, les Dominions britanniques ne peuvent se considérer en paix avec eux. Et ils doivent se préparer à toutes les éventualités qui découlent de leur situation. Mais quant au concours actif dans des guerres lointaines leur liberté reste entière.

EN IRLANDE

Nous ne voudrions pas terminer cette chronique sans dire un mot des affaires d'Irlande. Le 9 septembre, William Cosgrave a été élu président du Dail Eireann par le nouveau parlement, à sa séance d'inauguration. Il se trouve ainsi à remplacer le regretté Arthur Griffith. Le ministère de l'Etat libre a ensuite été formé comme suit: Desmond Fitzgerald ministre des affaires étrangères, O'Higgins ministre de l'intérieur, Ernest Blythe ministre des municipalités, Patrick Hogan ministre de l'agriculture, Joseph McGrath ministre de l'industrie, du commerce et du travail, John McNeil ministre de l'instruction publique, le général Richard Mulcahy ministre de la défense, J.-J. Walsh ministre des postes, Eamonn-J.-A. Duggan et Finian Lynch ministre sans portefeuille. M. Cosgrave lui-même a pris le portefeuille des finances, et il se trouve à la fois premier ministre et président du Dail. Le nouveau chef a pris une attitude très ferme. Il a déclaré que, si les rebelles a l'autorité du gouvernement irlandais le croyaient trop pusillanime pour faire respecter sa suprématie, ils se trompaient étrangement. "Le gouvernement, a-t-il dit, est prêt à s'entendre avec ceux qui ont les armes à la main, mais ce doit être à ses propres conditions. Le gouvernement veut la paix avec l'Angleterre et ne tolérera pas que le traité soit violé. La paix doit être constitutionnelle. Il est impossible de tolérer la formation de corps armés sans la sanction du parlement et c edernier doit monopoliser toutes les armes. Nous insistons sur les droits du peuple. Nous sommes les gardiens des droits du peuple, et nous n'hésiterons pas à les protéger. Nous voulons la paix avec l'Angleterre aux termes du traité et nous ne tolérerons pas d'intervention armée contre la paix. A part la question d'honneur national, nous sommes convaincus que nous perdons beaucoup moins d'une opposition intérieure que d'une nouvelle conquête par le Grande Bretagne."

La prise en considération de la constitution irlandaise est commencée depuis quelques jours. Elle occupera sans doute un grand nombre de séances. Pendant ce temps la guerre civile continue à désoler le pays. Les troupes de l'Etat libre poursuivent vigoureusement leurs opérations contre les partisans républicains. Dans le comté de Sligo elles on cerné un village et capturé cinquante insurgés avec leurs armes. Elles ont également fait un grand nombre de prisonniers à Kinlough et à Tullaghan dans le nord du comté de Leitram. Ceux qui sont responsables de cette douloureuse guerre intestine sont bien coupables envers leur malheureuse patrie. Quand donc l'Irlande pourra-t-elle jouir en paix des bienfaits de l'autonomie qu'elle a conquise?

Thomas Chapais

Saint-Denis, 27 septembre 1922.

LE REVEREND PERE HUGONARD

Il y a quelques années la mort nous enlevait le cher et bon Père Hugonard, qui s'en allait rejoindre au ciel ses frères qui avaient marché avec lui dans les sentiers du mérite et de la gloire. Pendant quarante ans il avait vécu dans cette belle école industrielle de Lebret, qu'il avait fondée au prix de grands sacrifices et soutenue par une indomptable énergie.

Ces petits sauvages, il les aimait passionnément; il se donnait tout entier à eux, il n'avait qu'un désir; celui d'ouvrir leur intelligence et leur coeur et d'y verser, avec de saines idées, de généreux sentiments. Il entendait sans cesse Jésus lui dire cette parole de l'Ecriture Sainte: "Ces enfants sont les temples de Dieu, fais-moi vivre et grandir dans ces jeunes âmes." Et alors ce qu'il aimait en eux, ce n'était pas l'humain, c'était le divin; ce n'était pas le cadre, c'était l'image; ce n'était pas le temple, c'était l'hôte, c'était Dieu dont la figure éternelle lui apparaissait à travers le cristal de leurs âmes.

Aussi quelle vie de sacrifice il a menée pour le bien de ces chers enfants qu'il aimait comme Dieu sait les aimer. Il se penchait toujours vers eux avec d'ineffables tendresses; il les regardait toujours avec ce sourire des veux mille fois plus doux que le sourire des lèvres, et les enfants étaient heureux de se sentir si tendrement aimés. Lorsqu'ils venaient se presser autour de lui, une expression toute céleste illuminait son visage, tandis que son regard s'arrêtait sur ces anges de la terre dont les frères là-haut voient la face de Dieu. Il était évident que son coeur était à ces enfants; ses pensées, ses préoccupations leur appartenaient; sa santé, ses forces, il les dépensait pour eux; son temps, ses jours, ses veilles, il le leur consacrait; sa bonne volonté, elle leur était acquise. La sollicitude qu'un père a pour ses enfants, il la prodiguait chaque jour pour ces chers petits sauvages. Il pouvait dire de son amour pour eux:

"Chacun en a sa part et tous l'ont tout entier."

Et pour atteindre le noble but qu'il se proposait, pour bien former ces enfants, il fut bon; il eut la bonté qui a la clef des coeurs et le secret des ouvrir; il eut la bonté qui, au dire de Bossuet, est la première de toutes les vertus d'un prince, d'un homme qui a charge, à un titre quelconque, de gouverner ses semblables: la bonté sans laquelle, dit Sénèque, il n'y a pas de vraie autorité.

Nombreux sont ceux qui ont admiré la vie exemplaire de ce saint religieux et qui ont apprécié ses incontestables qualités de l'esprit et du coeur. Ils veulent prouver qu'ils ont gardé son souvenir. On a dit "que le vrai tombeau des morts est le coeur des vivants." Ils ne veulent pas que ces tristes paroles puissent s'appliquer à celui qu'ils ont entouré de leur vénération. Aussi ils désirent qu'un monument commémoratif soit élevé en l'honneur de celui qui a mené une si belle vie de sacrifice pour Dieu et pour son pays. Ils ont confiance qu'un grand nombre seront heureux de contribuer à l'érection de ce monument qu'ils veulent digne de celui dont il rappellera le souvenir et digne aussi de ses nombreux amis et admirateurs.

Le Patriote de l'Ouest.

TRIBUNE LIBRE

Aux électeurs de langue française de la Cité de St-Boniface

Le 1er Décembre prochain nous serons appelé à choisir une partie des membres de notre conseil municipal.

Tout dernièrement une difficulté s'est élevée au sein du Conseil au sujet de l'emploi de la langue française dans les papiers municipaux. La solution de cette difficulté est encore pendante, c'est dire qu'elle attend encore sa solution.

Si nous considérons le nombre important des électeurs de langue française de notre cité l'emploi de cette langue devient une nécessité et une justice et elle ne peut que tendre à la bonne compréhension des affaires et amener une bonne entente entre les populations de langue anglaise et de langue française. La papeterie municipale en tant que papiers ou formules s'adressant à la poppulation en général devrait donc être bilingue. Ce serait bien là la vraie solution à ce différend.

Voyons maintenant les objections qui sont faites pour ces papiers bilingues. Certains disent, loin de nous l'idée de vouloir enlever le français dans nos papiers municipaux, mais nous pensons que l'on devrait le conserver seulement pour les grands papiers, c'est-à-dire les feuilles de taxes et les feuilles d'eau. mais pourquoi des papiers bilingues dans les petits papiers, d'ordre secondaire, qui pour la plupart n'ont jamais été bilingues. Ce serait faire acte d'économie.

Répondons à ceci en disant que par le fait que ces petits papiers d'ordre secondaire n'ont jamais été bilingues cela ne prouve pas qu'il n'y aurait pas avantage à ce ce qu'ils y fussent, d'un autre côté puisque l'on veut bien admettre ce droit aux papiers bilingues pourquoi l'admettre partiellement et non totalement. Si l'on envisage la toute petite dépense qu'occasionnerait l'imprimerie bilingue de tous nos papiers municipaux et si on la compare à la satisfaction et à la justice que celà donnerait à la population de langue française l'on peut dire en toute conscience, ayons des padiers bilingues, car cela serait tout à l'avantage du bon accord entre les deux races françaises et anglaises qui se partagent notre cité et par là la prospérité et le bon renom de la cité ne saurait qu'y gagner.

D'ici quelques jours la campagne électorale municipale battra son plein. Des candidats de toute langue et de toute couleur se présenteront à nous et solliciterons nos votes. Est-ce que le moment ne serait pas propice, est-ce que ce ne serait pas un devoir pour nous de langue française que de leur soumettre ce différend. L'emploi bilingue dans nos papiers municipaux, et d'en obtenir une réponse. Nul doute que la réponse serait satisfaisante et ainsi se trouverait réglée pour le bien de notre cité cette question délicate. Le moment n'est donc pas aux vaines discussions mais à l'action que chaque électeur de langue française de St. Boniface y pense et agisse en conséquence.

G. CHAVANNE
Un électeur de St. Boniface

POUR LA DEFENSE NATIONALE

SAINT-PIERRE-JOLYS

M. le curé Jolys	$ 5.00
Joseph Gagné	1.00
F. Gagné	1.00
A. Préfontaine	.25
F. Coté	.50
Joseph L'Heureux	1.00
H. Hébert	1.00
Pierre Gagné	1.00
M. J. Robidoux	5.00
J. Cadotte	1.00
G. Champagne	1.00
Ben. Deschaines	2.00
G. Gosselin	1.00
Joseph Garand	1.00
Aug. Rougeau	2.00
Ed. Rougeau	1.00
Henri Lambert	1.00
Amédée Nault	1.00
Henri L'Heureux	2.00
Ferdinand Cadotte	.50
Nicolas Sicotte	1.00
Aug. Sicotte	2.00
Albert Desharnais	2.00
D. Champagne	2.00
Raym. Champagne	.50
L.-E. Carrière	1.00
Plac. Vermette	1.00
Léopold Turenne	5.00
Adel. Turenne	3.00
Théophyle Turenne	10.00
Henri Carrière	5.00
Alexis Carrière	2.00
Arthur Laroche	1.00
Aug. Vermette	.50
M. Toussaint Vermette	1.00
Mme T. Vermette	1.00
A. Desaulniers	1.00
T. Besner	1.00
L. Nicolas	.50
Adélard Brisson	1.00
Alf. A. Carrière	1.00
C. Cahill	.25
Jos. Laroche	5.00
D. A. Carrière	2.00
Hilaire Robidoux	5.00
Henriette Saltel	.50
G. Crotteau	3.00
Xavier Joubert	1.50
Joseph Hébert	4.00

(A suivre en page 2)

POUR LA DEFENSE NATIONALE

(Suite de la page 1)

Chs. Dandenault	1.00
Amédée Préfontaine	2.00
Ambroise Joubert	2.00
Adolphe Joubert	1.00
Chas. Hébert	1.00
Urbin Cinq-Mars	1.00
Alph. Cinq-Mars	1.00
Joseph Fréchette	.50
Ludger Lambert	2.00
J. A. Couture	5.00
Armand Péloquin	1.00
Aimé Nault	1.00
C. Corselle	.50
Joseph C. Neault	1.00
N. Neault	1.00
Joseph B. Nault	1.25
E. Elemond	.50
Alf. Nault	1.00
S. Larivière	1.00
L. Larivière	1.00
J. Larivière	1.00
D. Goulet	.75
A. Bérard	1.00
A. Lafrance	1.00
J. Bérard	1.00
M. Goulet	1.00
André Nault	1.00
Louis Nicholat	1.00
J. Ducharme	5.00
Jos. Desaulniers	5.00
J. L. Gagné	5.00
Jos. Mulaire	.50
Mme. Jos. Mulaire	.50
T. Mulaire	.50
Em. Mulaire	50
J. H. Bélanger	5.00
Couvent Saint-Pierre	10.00
Mme Vadeboncoeur	1.50
W. Lemire	1.00
J. E. A. Lapointe	1.00
P. Proulx	1.00
Alph. Lambert	2.00
O. Préfontaine	5.00
P. Chenard	1.00
Anonyme	.50
A. Lassalle	1.00
A. Chauvin	1.00
Mme M. L'Heureux	50
Anonyme	50
Anonyme	.50
H. Fontaine	1.00
Anonyme	.50
Eph. L'Heureux	1.00
Anonyme	50c
G. Gaffrey	1.00
Geo. Renuart	1.00
D. Renuart	1.00
C. L'Heureux	1.00
E. Turenne	5.00
J. E. Saint-Laurent	5.00
Mme Z. Lambert	2.00
Z. Desharnais	2.00
A. Mouflier	1.00
C. Mouflier	1.00
A. Mouflier	1.00
A. Legault	.50
E. Julien	3.00
Jos. Lamoureux	1.00
E. Fontaine	1.00
H. Hébert	.50
D. Coté	2.00
A. Hébert	1.00
A. Pelletier	1.00
Melle F. Lambert	3.00
A. Parenteau	.50
Anonyme	.35
E. Tétrault	5.00
Anonyme	.50
Mme Clou	1.00
Melle Balcaes	1.00
F. Pombaix	2.00
F. X. Joubert	2.00
A. Lavergne	1.00
Anonyme	.50
A. Lavergne	2.00
Anonyme	1.00
Eug. Turenne	5.00
Anonyme	1.00
Omer Théroux	1.00
Jos. Mykykeuk	.50
Adelard Vinet	.50
Maison St-Joseph	25.00
Jos. Theroux	.50
Gédéon Brisson	.50
Frank Demers	.50
Chs. H. Carrière	1.00
M. Gobeille	1.00
A. Massicotte	.50
P. Ruest	1.00
Maurice Lambert	1.00
Oscar Rivard	1.00
Pierre Rioux	1.00
L. Audet	1.00
A. Ruest	1.00
	$267.85
Haywood:	
M. le curé Chamberland	$2.50
Maurice Fay	1.00
O. Laliberté	.50
A. Auger	1.00
"	.50
P. Poirier	1.00
C. Roy	1.00
A. Roy	1.00
P. Lemoine	1.00
A. Goulron	.50
	.50
Mme Vve Beauchemin	.50
M. F. Bourgeois	1.00
J. Delly	1.00
A. L. Joly	1.00
B. Beauchemin	1.00
M. Violet	.50
H. Boulet	1.00
Charles Caburet	1.02
P. de Rocquigny	2.00
Joseph Gadin	.50
Mme Groleau	1.00
J. Allec	1.00
Mme Bonneteau	.25
E. Perrault	.56
A. Perrault	.50
F. A. Fay	1.00
J. A. M. deMoissac	1.00
J. Vaillant	.25
M. L. Vaillant	.25
J.-B. Vaillant	1.00
P. Lauque	2.00
G. Bernard	1.00
E. O. Gautron	1.00

(A suivre en page 3)

POUR LA DEFENSE NATIONALE

(Suite de la page 2)

A. Lauque	1.00
Maurice Picton	2.00
J.-B. Balosi	1.00
O. Renault	1.00
	$36.53

Ste-Elisabeth:

Rev. curé Mireault	10.00
Adrien Bellerive	2.50
O. Gratton	5.00
Phillippe Bruneau	1.00
Henri Bellerive	1.00
Antoinette	1.00
Louis Beaulieu	.25
Hervé Bellerive	.25
Albert Hebert	.25
Edgard Lussier	2.00
Ernest Guennette	1.00
Art. Savoie	1.00
Jos Collette	5.00
Hector Sarasin	2.00
Amédée Marion	4.00
G. Ste-Godard	2.00
O. Bédard	2.00
Ernest Jeanson	1.00
George Bernabé	5.00
Onésime Trudel	5.00
David Dupuis	1.00
Maurice Dupuis	5.00
Noé Lacharité	1.00
Henri Jeanson	5.00
E. Martel	1.00
A. Desauiniers	5.00
Henri Fontaine	5.00
Albert St-Godard	2.00
Adolphe Lacharité	1.00
Henri Lacharité	1.00
Parmélia Leblanc	1.00
Napoléon Fontaine	1.00
Henri Fontaine	1.00
J. J. Ricard	1.00
S. Alaire	5.00
Adélard Marion	1.00
E. Desaulniers	2.0
F. X. Boucher	1.00
A. Rivard	1.00
Jos. Guenette	1.00
Napoléon Bruneau	1.00
Phéladór Fredette	1.00
E. Berthan	.50
Dom. Champagne	1.00
S. Lemire	1.50
E. Dupuis	2.50
D. Dupuis	2.75
E. Larason	2.00
Arthur Dupuis	2.10
	$124.67

Fort Garry:

M. le curé Bertrand	5.00
P. Lalonde	.75
A. Manseau	1.00
Fred. Martel	.25
Fred. Ritchot	.25
Albert Martel	1.00
Jos. Bonde	1.00
Joseph Bird	.25
S. Ritchot	.25
Alex. Ritchot	.25
Mme Gauthier	.25
F. Gendron	2.00
C. Vermeulen	.50
G. Cappan	.50
C. Bossuyt	1.00
G. Houle	1.00
S. Beaupré	.50
F. Bordelon	3.00
A. Mercier	11.00
Mme Dubey	.25
Jos. Plouffe	1.00
Max Bisson	1.00
T. Tamée	1.00
M. Hervo	2.00
Abraham Martel	.25
F. Boone	1.00
Oscar Labossière	1.00
V. Laroque	50
Thomas Mayer	.50
E. Nault	1.00
R. Milette	1.00
F. Clairmont	.50
E. Pelletier	.50
A. Fourneau	1.00
Mme. Elesa Perreault	1.00
E. Perreault	2.00
F. Tétreault	1.00
A. Champagne	1.00
A. deMargerie	5.00
Adelard Delorme	1.00
Jos. McDougall	.25
Sam. Clément	1.00
Melle Alice Ritchot	.25
Melle Marie-L. Ritchot	.25
Xavier Plouffe	.50
Eugène Lafrance	1.00
Julien Laurance	1.00
Anonyme	.50
	$47.00

Sainte Amélie:

M. le curé Roy	2.00
Jos. Soens	.50
H. Larivière	1.00
J.-B. Lambillotte	1.00
C. Thérien	.50
Melle Crossland	1.00
Alf. Crossland	.25
Mme E. J. Crossland	.50
J. Callewaert	.50

(A suivre en page 4)

NOMINATION

Hier a eu lieu la nomination des échevins et des commissaires d'école de notre ville. Le résultat a été le suivant:

Maire, M. le Dr N. A. Laurendeau.

Echevins, Basil Holden, élu par acclamation. Quartier No. 2, Théo. Hébert et A. Gauvin. Quartier No. 3, M. A. Doucet, Philias Brault et A. Gauvin. Quartier No. 4 M. W. H. Leck, Art. MacFayden et Michael Sweeney. Quartier No. 5, Col. MacLean et F. H. Wilson.

Commissaires d'Ecole: Amable Toupin, élu par acclamation. Quartier No. 2 I. A. Doucet, élu par acclamation. Quartier No. 3 Camille Fournier, élu par acclamation. Quartier No. 4, M. G. F. Fisher et Madame Isabel Graham. Quartier No. 5, L. H. Maycock, élu par acclamation.

GRAND BAZAR

Le Bazar du Sacré-Coeur ouvert depuis hier est en pleine effervescence. L'enthousiasme et la gaieté ont élu domicile dans ce palais du gout, qu'est la nouvelle et splendide salle de la paroisse. Toutes nos félicitations aux organisateurs et organisatrices pour, non seulement le gout délicat mais l'art véritable qu'ils ont mis dans l'agencement et la décoration de cet Eden féérique. Il n'y a aucune exagération en disant: qu'aucun Bazar de Winnipeg n'a dépassé le degré d'élégance que vous verrez dans celui-ci. Rien que la vue vous dédommagerait de votre visite, mais en plus, vous y trouverez un profit par les belles et nombreuses occasions qui vous y seront offertes. Les lunchs et la soupe aux huîtres y ont déjà acquis une renommée de.... de.... d'un Bazar Féérique!

M. EDMOND BURON

Nous lisons ce qui suit dans la "Libre Parole" de Paris.

Toutes nos félicitations à notre compatriote qui s'est créé là-bas une situation enviable parmi les écrivains.

La "Libre Parole" s'est assuré le droit de publier *La Quête Merveilleuse* roman inédit d'Edmond Buron. Nos lecteurs auront la primeur d'une oeuvre tout à fait originale, fraîche, où l'imagination donne la mesure de sa puissance en traitant un sujet "véritable, réel" mais qui n'a été encore qu'effleuré par des explorateurs, des missionnaires et des esprits curieux.

La Quête Merveilleuse est un roman d'aventure littéraire: c'est la "quête" au sens antique du mot, d'un chevalier moderne qui sort de la Sorbonne pour poursuivre à travers le monde l'étude du plus beau problème de science en même temps que la plus audacieuse entreprise d'amour qui soit possible à un Français.

La Quête Merveilleuse parait actuellement dans la "Libre Parole"

SACRE-COEUR

La partie de cartes de mardi dernier est une charmante soirée de plus à l'actif des Dames de Ste Anne, elle a été réussie tant sous le rapport de la nombreuse assistance que par le programme musical, pendant lequel, l'auditoire a su exprimer toute son appréciation par ses applaudissements et ses rappels à: 1o Madame Bélair, chant, accompagnée par Madame L. A. Farley, piano, et Monsieur A. L'Heureux, violon; 2o. Monsieur le Docteur Beauchemin, chant, accompagné par Madame Beauchemin. 3o Madame A. L. Messier, déclamation.

Les premiers prix ont été gagnés par Madame C. E. Desjardins, 96 points et Monsieur J. A. Rhéaume, 96 points; ceux de consolation par Madame A. Côté et Monsieur F. Bourgeois. Le mardi, 28 novembre, une grande partie de cartes sera donnée en l'honneur des organisatrices du Bazar. Pensez-y tous.

POUR LA DEFENSE NATIONALE

(Suite de la page 3)

Nap. Landry	1.00
A. Thérien	1.00
Val. Thérien	1.00
L. Trotignon	1.00
H. Delanoy	.50
G. Mariaux	1.00
P. Vranks	1.00
H. Sauvé	1.00
R. Ramsay Sr.	1.00

F. Vandenbush	.50
A. Leroux	1.00
F. Carrière	2.00
J. Lambillotte	.50
Jos. Crossland	.50
Ant. Thérien	.50
Alex. Archambeault	.50
R. Ramsay Jr.	1.00
Jos. Landry	1.00
Nap. Delorme	1.00
A. Dauphinais	1.00
Jos. Bonin	1.00
A. Desjardins	1.00
Veuve Ritchot	.35
Urbain Delorme	.25
Jos. Corbeil	1.00
Frs. Marion	1.00
Ant. Boudreau	1.00
Joséphat Bonin	1.00
Jos. Ritchot	.50
Jos. Marion	.50
Frs. Denis	1.00
Mme Frs. Denis	.25
Melle C. Denis	.25
P. Denis	.25
N. Denis	.25
H. Denis	.25
H. Denis	.25
W. Denis	.25
J. B. Denis	.25
Chs. Yserman	.25
Chist. Yserman	.25
Adèle Knockaert	.25
Ernest Behyt	.25
Mme. Behyt	.25
M. Roche	.25
Mme. Roche	.25
Fred. Clayes	.25
Mme. Pinette	.25
F. Pinette	.25
N. Lepla	.35
Er. Gagnon	.25
Mme. Gagnon	.25
Mme Ed. Pinette	.25
	$39.10

Saint-Joseph:

M. le curé Martin	15.00
Treffilée Daneault	1.00
Roch Daneault	1.00
Hector Daneault	1.00
Alfred Delorme	1.00
Bethlehem Delorme	.50
Augustin Fontaine	1.00
William Saint-Vincent	1.00
Joseph Dandeneau	6.00
Mme Lemire	1.20
Rev. Soeurs ND des M.	15.00
Joseph Moquin	.50
Mme Duteau	1.00
F. Jubinville	5.00
Jos. Delorme	1.00
P. Lavallée	.50
Anna Lavallée	.25
Jos. Parent	5.00
N. Breton	5.00
W. Fraser	5.00
A. Lahaie	1.00
Oscar Bourgeois	1.00
Jos. Bisonnette	2.50
L.-H. Tremblay	1.00
Arthur Parent	1.00
Alp. Bonin	3.00
Ed. Remillard	1.00
Wm. Vannier	1.00
Vital Boissy	1.00
Jean Lavallée	1.00
Z. Remillard	5.00
Louis Bérard	1.00
R. Tremblay	2.50
Z. Dumontier	2.00
Albert Damphouse	2.00
Ad. Moquin	1.00
Enfants Delorme	.40
Zénom Delorme	2.00
Narcisse Moquin	1.00
Ernest Dionne	5.00
Denis Bernier	1.00
Isidore Balland	1.00
Herm. Rémillard	1.00
Dolphis Bissonnette	5.00
Ambroise Sarrazin	3.00
Eugène Parent	1.00
Michel Sarrazin	1.00
Helas Fontaine	3.00
Victor Fontaine	1.50
Telesphore Guenette	1.00
Gaspard Fontaine	.50
Pierre Delorme	1.00
Ephrem Moquin	1.00
Wifrid Daneault	1.00
	$125.45

Saint-Eustache:

M. le curé Bastien	5.00
Amédée Beaudin	.50
Albert Govin	1.00
François McKay	.50
Mme X	.50
Amédée Beaudin	1.00
Melle Agnès Allard	1.00
Alfred Allard	1.00
Hippolyte Boivin	.50
Ferdinand Boivin	.50
Wenceslas Desjardins	1.00
Herman Lavallée	.25
Alphège Laramée	.50
Joseph Bérard	.50
F. Fleury	.50
J. A. Bouchard	.50
Ferdinand Moreau	1.00
T. Moreau	.50
A. Picard	1.00
H. Spénard	.25
P. Spénard	.25
Mme Art. Lachance	1.00
Gariepy Frère	1.00
Alfred Houde	2.00
L. Houde	1.00
M. Patenaude	.50
J. B. Renault	.25
Louis Boivin	.25
Ferd. Boivin	.25
Joseph Boivin	.25
Aug. Rioux	.25
Horace Ricard	.25
Art. Bénard	.25
Henri Dupont	.25
Willie Carrière	1.00
Dora Brenmer	.25
Alfred Moquin	2.00
Mme Carrière	.25
Alfred Beaudin	1.00
D. Beaudin	.50
Arthur Gervais	1.00
Ovila Beaudry	.25
Arthur Beaudry	.50
C. A. Préfontaine	1.00
Jos. Carrière	.25
Henri Boivin	.35
F. Létourneau	.50
Henri Charlebois	.50
Denis Beudin	1.00
Henri Normandin	.50
Eugène Spénard	.50
Charles Lussier	.50
Modeste Lussier	.50
Joseph Lachance	2.00
H. Ethier	.50
D. R. McDowell	.25
Dr Marsolais	1.00
Eugène Albert	.50
T. O. Rivard	.50
Alphonse Senécal	.25
John Albert	.50
D. Létourneau	.50
Mme F. Létourneau	.25
Louis Chabot	1.00
A. G. Senécal	1.00
Z. Ménard	.25
	$44.50

LA DANSE D'APRES UN ESPAGNOL

....Entrons dans un salon de danse, même des plus huppés, si bon vous semble.... et ouvrons l'oeil.

Vous persistez à croire que la femme y est exempte de tentations? Elle se chargera de vous prouver le contraire.

Comme le *style*, c'est l'homme, Remarquez cette *brune* dégagée, le front incliné sur l'épaule de son partenaire; voyez ces yeux de flamme voilés par de languissantes paupières, ces lèvres entr'ouvertes, ces joues de braise, cette gorge palpitante, cette taille, comme le jonc flexible, et ces pieds menus qui effleurent à peine el sol.

Regardez cette autre, la *blonde* aux yeux doux et à la bouche attirante, qui se retourne nerveuse et avec un sourire satisfait chaque fois qu'un autre couple la heurte au passage et la presse contre son cavalier.

Et cette autre, mignonnette et légère, dont le regard étincellant cherche à la dérobée celui de son vis-à-vis, quand il la berce presque sur ses genoux dans les balancements d'une *scottish*.

Et cette pâlichonne d'aspect plutôt endormie, qui ferme les yeux d'extase dès qu'on la précipite dans l'impétueux torrent de quelques mesures de *valse*.

Et tant.... tant.... et tant d'autres, exemplaires qui passent sous vos yeux parmi les rangs pressés d'une salle de bal.

Leur attitude respective ne vous dit-elle pas qu'elles pensent à toute autre chose qu'à bien sauter?

Si je ne craignais pas d'être taxé de cruauté, je poserais une question au mari *tolérant*.

—N'avez-vous pas remarqué parfois, retour du bal, que votre belle *moitié* est taciturne, renfrognée et rien moins qu'aimable à votre égard?

Comme vous allez me répondre par l'affirmative, je prends la liberté de vous expliquer ce phénomène, dussiez-vous me traiter d'entremetteur.

—Tout ce dépit, *querido mio*, signifie que vous avez grandement perdu dans la comparaison qu'elle a établie entre vous et ses cavaliers successifs; il signifie que vous lui paraissez laid, sot et ridicule, malgré tous vos charmes, savoir et élégance, car — et c'est bien prouvé — dans les comparaisons des femmes, les maris sont toujours bons perdants, et nulle part ailleurs on ne compare autant qu'à la danse.

Mais, à quoi bon nous assommer en déductions plus ou moins logiques pour traduire la pensée d'une danseuse? Il n'est que de nous ausculter nous-mêmes.... Le quasi contact du cavalier et de la cavalière rend leur situation presque identique: si le premier brûle, la seconde ne doit pas être loin du feu.

Or, notez-le, l'homme cherche toujours comme partenaire la mieux en forme, la plus aimable et la moins *scrupuleuse*.

Ce que cela signifie, Mesdames, me dispense d'en dire plus long par respect pour vous qui, disons-le en passant, me laboureriez volontiers de vos ongles, si j'étais à votre portée.

Mais — je m'en doute — mon affirmation toute crue pourrait me rendre, à vos yeux, *suspect de partialité*....

Voyons si je trouve un argument sans réplique.

Le bal est une société comme une autre, régie par des lois spéciales et d'après ses propres coutumes.

Essayons d'en faire un tableau exact et succint, de façon à pouvoir juger le cas, d'un coup d'oeil et à sa juste valeur. Examinons la salle de danse, notons les faits et gestes des amateurs et écrivons le résumé de nos impressions.

"Le bal est une république où expire tout droit ou autorité du père sur ses filles et du mari sur sa femme. ELLES *appartiennent au public qui peut les obliger à danser selon la teneur des* deux articles suivants:

Devoirs de la femme: *Elle ne peut, sans manquer aux règles de* la bonne éducation, *se refuser à l'invitation du premier venu.*

Droits de l'homme: *Il est libre de choisir la femme qui lui plaît le plus, et — une fois dans l'arène— il peut la serrer dans ses bras; mettre en intime contact ..avec elle, pour le moins, tout le côté droit, de la tête aux pieds* (1); *lui écraser les orteils, déchirer sa robe, essuyer avec favoris ou moustaches la sueur de son visage, tout cela sans manquer aux lois de la décence; car, si l'on compte avec le mouvement et le bruit de la fête, il n'est pas possible de fixer une limite aux points de contact, ni de jalonner le corps au point de pouvoir dire à Monsieurs* "Aqui non se toca."

....*NOTE*—Les antérieures prescriptions sont de rigeur pour l'homme le plus laid et le plus antipathique, comme pour la femme la plus belle et la plus exigeante."

Notez que dans pareille république ou l'homme a des *droits* si.... *étendus*, la femme, elle, n'a que des *devoirs*.

M'est avis que ce très fidèle portrait du bal complète, et au delà, el programme que je m'étais tracé.

* * *

Et maintenant, pourquoi ai-je écrit cela? Est-ce que j'aspire à l'austérité d'un anachorète?

Je n'ai malheureusement pas tant de vertu: j'aime mieux manger de la viande que des racines.

Pourquoi donc, si au bal je trouve un filon de *vraies chances*, ne pas l'exploiter au lieu de le détruire?

Voyons si mes lectrices, *cuyos pies beso*, malgré ce que j'ai dit, trouveront la réponse.

José de Maria Pereda.

(1) Qu'aurait dit l'auteur de cet article s'il avait vu tanguer et fox-trotter?

A part les quelques logements des rares locataires qui ont refusé les poêles électriques offerts par les Révérends Pères Jésuites au Bloc du Collège, chaque appartement en est maintenant muni.

Avec les compteurs spéciaux, le courant coute trois fois moins que pour la lumière. Après inspection le chef électricien de la Ville a reconnu l'installation parfaite et a délivré les permis nécessaires pour les connections. Faut-il dire que l'installation complète avait été confiée à nos compatriotes Fontaine et Boulanger.

Petites Annonces

50 SOUS PAR INSERTION

ENFONCEZ-VOUS BIEN CETTE IDEE DANS LA TETE.

FONTAINE & BOULANGER sont agents pour St. Boniface des marques de poêles électriques "Moffat, McClary's, Westinghouse, National". Les prix sont fixés par les fabricants euxmêmes et sont partout identiques. Mais.... si votre installation est faite par nous, la connection ne vous coutera rien; sinon la dite installation sera faite au prix coutant. Il est bien entendu que nous vendons à termes tout comme l'Anglais de l'autre côté du pont.

Notre argent doit rester chez nous. C'est le seul moyen de contribuer au développement de notre ville. N'achetez pas chez le voisin. Téléphonez dès aujourd'hui et à l'heure que vous indiquerez nous serons heureux de vous fournir tous les renseignements nécessaires. FONTAINE & BOULANGER, 53 Avenue Provencher. Téléphone N 1425.

ON DEMANDE des renseignements des propriétaires de bonnes fermes à vendre. Donnez nous votre prix pour comptant et autres renseignements. D. F. BUSH, Minneapolis, Minn. 46—51.

CITE DE ST-BONIFACE

CITY OF SAINT BONIFACE MANITOBA

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a l'intention de faire et construire et fera construire un canal d'égoût souterrain sur l'avenue Oak, de la rue Bertrand au Lot 4, Bloc 25, Plan 386 au coût approximatif de $1,167.50.

Dans le cas où cette amélioration locale sera exécutée la Ville émettra des débentures spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement une taxe uniforme de frontage (sur les propriétés faisant front sur les deux côtés de la rue ou partie de rues où l'ouvrage sera fait) suffisante pour payer l'intérêt et créer un fond d'amortissement pour éteindre la dette en vingt ans; l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas six pour cent par année et à un pour cent par année de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent par année.

Il sera prélevé sur les propriétés faisant front sur chaque côté de la rue où le dit égoût sera construit, une somme de $4.00 par pied de frontage pour le coût de la construction de l'égoût principal dans la rue, payable en vingt ans avec intérêt calculé tel que sus-mentionné.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le travail et à prélever les taxes spéciales de frontage ci-haut mentionnées.

Par ordre,
ERNEST GAGNON,
Greffier

Saint-Boniface, Man. le 21 nov. 1922